



Conditions Générales :

I/ Les participants aux randonnées doivent avoir obligatoirement un minimum de 18 ans
être en possession :

- 1/ de son permis en cours de validité
- 2/ de la carte grise de son véhicule
- 3/ de la carte verte (assurance en cours)
- 4/ d'un véhicule homologué et conforme à sa carte grise et au code de la route pour les randonnées
-> véhicule entretenu en bon état (non bruyant, qui ne fuit pas et pneus en état)
- 5/ d'un équipement pilote complet et adéquat à l'usage route et/ou hors route (casque, gants, bottes, genouillères, plastron ...)

II/suivre les consignes de sécurité :

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement les instructions données par l'organisateur
-> mode de roulage, lieux, horaires ...;

- respect du code de la route et des autres usagers rencontrés (1)
- respect des lieux traversés et de l'environnement, **le hors piste n'est pas toléré** (2)
- respect des distances de sécurité de l'itinéraire et du rythme imposé par le guide (3)
- **GPS non autorisés** sur nos parcours guidés

NOTA/ afin de préserver nos itinéraires, garder de bon rapports avec les riverains et localités, en évitant les passages répétitifs, il vous sera demandé de ne pas utiliser de GPS, ni d'enregistrer de quelconque manière que ce soit les parcours empreintés la surfréquentation des chemins nuit à la tolérance des autres usagers et de fait la pérennité de notre activité "professionnelle"

- (1) nous ne sommes pas seuls, nous partageons les chemins avec les Randonneurs, Vélos, Cavaliers et autres Chasseurs
- (2) nous traversons régulièrement des hameaux et des propriétés qui tolèrent notre passage en groupe restons discrets, courtois et ne laissons pas de traces de notre passage ni en roulant ni lors des pauses
- (3) ne pas doubler le guide, garder des distances entre participants, pas de mise en danger individuel ou du groupe,

!/tout pratiquant pris en flagrant délit de non respect de ces règles sera immédiatement exclu de la randonnée, ce sans remboursement, cette possibilité d'exclusion s'applique également aux véhicules jugés inadaptés en mauvais état, trop bruyant ou non conforme le guide est seul juge de ces appréciations et décisions !/

III/équipements et accessoires motos/pique-nique/bivouac :

il est vivement conseillé d'avoir un équipement dédié

- 1/** de pneus à structures pour un usage hors route (ou crampons homologués) et de réduire la pression
- 2/** de protection de votre véhicule -> sabot, crash-bar, par-mains ...
- 3/** de quoi s'hydrater régulièrement durant la journée (eau, bouteilles, camelbag)
- 4/** dans une démarche la plus éco-responsable possible, nous nous engagerons à laisser propre chaque lieux empruntés
- 5/** pour un maximum de convivialité, sourire et bonne humeur seront demandés pour le plaisir de chacun

IV/inscriptions, réservations et annulations :

lors de la réservation, il vous sera demandé pour valider votre inscription

- de remplir et renvoyer le formulaire d'inscription -> [PDF](#)
- la signature attestant l'acceptation des conditions générales
- un versement d'arrhes (non remboursable)
d'une valeur de 1/3 du montant total

en cas d'annulation de la part de l'organisation :

>>> l'intégralité des sommes encaissées sera remboursée (arrhes compris)

en cas d'annulation de la part d'un participant :

> arrhes non remboursés si désistement avant la date
>> aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon pendant le déroulement d'une initiation ou randonnée, quel qu'en soit la raison ;

Le paiement de l'intégralité de la prestation devra être réglé au plus tard le jour du cours ou de la sortie

V/assurance :

Vos véhicules personnels doivent être en règle et conforme à leur carte grise entretenu (en état de rouler) et assuré

/>\ l'organisation ne pourra être tenue responsable de quelques dommages que ce soit survenu physiquement aux participants, à leurs véhicules, équipements et accessoires avant, pendant et après l'événement /

VI/autres :

***Peregrine Tour**, se réserve le droit d'utiliser et de partager toutes images (photos et/ou vidéos) ayant été prises lors de l'une de ses organisations ce, sur le site www.peregrinetour.fr, sur facebook, instagram ou tout autres supports (informatique ou papier)*

VVI/ Synthèse :

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement les instructions données par l'organisateur
-> mode de roulage, lieux, horaires ...;

- Votre Véhicule doit être Homologué pour la route
- Les participants aux randonnées doivent avoir un minimum de 18 ans
- Avoir un permis à jours et en cours de validité
- Avoir une assurance RC en cours de validité
- Présence de votre carte grise, permis et carte verte lors de la rando
- Avoir le plein de son véhicule au départ de la rando
- Fournir ses équipements de sécurité (casques, gants, bottes...)
- Prévoir de quoi s'hydrater lors de la journée
- Respecter les consignes, l'itinéraire et le rythme imposés par le guide
- Les GPS(*) sont interdits lors des randonnées guidées

() Afin de préserver nos itinéraires, garder de bons rapports avec les riverains et localités, en évitant les passages répétitifs, il vous sera demandé de ne pas utiliser de GPS, ni d'enregistrer de quelque manière que ce soit les parcours empreintés la surfréquentation des chemins nuit à la tolérance déjà précaire des autres usagers vis à vis des "motorisés"
et de fait la pérennité de notre activité "professionnelle"
d'avance merci de votre compréhension*

Je Reconnais avoir lu, compris et accepte les Conditions Générales :

Signature :